



Département des Pyrénées Atlantiques

## VILLE D'OLORON STE-MARIE

## DECISION DU MAIRE

2023 / 09

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**SERVICE ÉMETTEUR** : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
**OBJET** : REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC DU JARDIN PUBLIC

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDÉRANT** le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,

**CONSIDÉRANT** le cadre du Plan d'économies d'énergie de l'éclairage public,

**CONSIDÉRANT** la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) envoyée le 26/01/2023 et la remise des offres le 13/02/2023 à 12h.

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** que le marché public concernant le remplacement éclairage public du jardin public est attribué à l'entreprise SPIE City Networks sis 245 Rue de Bielle – ZI du Haut d'Ossau 64121 SERRES-CASTET, pour un montant de 24 750 € HT (tranche ferme et option).

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 4** : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- L'entreprise SPIE City Networks
- Service Techniques
- Service Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 28/02/2023.

PUBLIÉ LE : 01/03/2023



LE MAIRE,



Bernard UTHURRY